

L'AMI DE LA RELIGION

ET

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s-6a. ANNEE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

ANNEE. 12s-6a.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

Québec, LUNDI, 14 Mai 1849.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

PARLEMENT PROVINCIAL.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE. AFFAIRES DE ROUTINES.

Jeudi 10 Mai.

M. Chauveau fait rapport sur le Bill pour amender la loi du Bas-Canada à l'égard de l'institution des actions mixtes.

M. Beaubien fait rapport sur le Bill pour incorporer les Pères Oblats.

M. Watts présente le rapport du comité sur le Bill pour remédier aux abus préjudiciables à l'agriculture.

Sur motion de M. Price, un message est ordonné pour informer le Conseil législatif que le Bill pour abolir les oppositions aux mariages et les amendements à celui ont été détruits par l'incendie du 25 avril.

M. DeWitt propose que la chambre se forme en comité sur les résolutions au sujet de l'amélioration de la navigation du St. Laurent par le moyen de Steamers de tonnage.

M. Cauchon introduit un Bill pour ériger en district séparé pour les fins de l'enregistrement, les townships de Tring, Shenley, Houghton, Dorset, Forsyth, Lambton et Aylmer dans le comté de Mégantic.

M. McNab propose qu'une adresse soit votée à Son Excellence pour obtenir communication de toute correspondance entre les gouvernements impérial et colonial au sujet de l'indemnité.

Le Bill des inspecteurs de Bois est lu une 2^e fois, et fixé à lundi.

Le Bill pour prescrire les actions des créanciers et procureurs adlites, est lu une 2^e fois et amendé en comité.

Ordonné que le Bill pour faciliter la communication de Tenure soit grossyé.

L'ordre du jour pour la 2^e lecture du Bill de l'Université de Toronto étant lu, M. Baldwin propose que le dit bill soit lu une 2^e fois.

M. Sherwood propose en amendement, que la seconde lecture soit remise jusqu'à ce que les commissaires nommés pour s'enquérir de l'état financier de l'Université de King's Collège aient fait rapport.

Le cabinet se compose de dix membres dont quatre, savoir: MM. LaFontaine, Viger, Taché et Caron sont d'origine française, et six, savoir: MM. Baldwin, Price, Merritt, Leslie, Hincks et Cameron sont originaires ou natis de la Grande-Bretagne, d'Irlande ou du Haut-Canada; ce qui donne à ces derniers une majorité des trois cinquièmes du total.

Le cabinet se compose de dix membres dont quatre, savoir: MM. LaFontaine, Viger, Taché et Caron sont d'origine française, et six, savoir: MM. Baldwin, Price, Merritt, Leslie, Hincks et Cameron sont originaires ou natis de la Grande-Bretagne, d'Irlande ou du Haut-Canada; ce qui donne à ces derniers une majorité des trois cinquièmes du total.

Le cabinet se compose de dix membres dont quatre, savoir: MM. LaFontaine, Viger, Taché et Caron sont d'origine française, et six, savoir: MM. Baldwin, Price, Merritt, Leslie, Hincks et Cameron sont originaires ou natis de la Grande-Bretagne, d'Irlande ou du Haut-Canada; ce qui donne à ces derniers une majorité des trois cinquièmes du total.

Le cabinet se compose de dix membres dont quatre, savoir: MM. LaFontaine, Viger, Taché et Caron sont d'origine française, et six, savoir: MM. Baldwin, Price, Merritt, Leslie, Hincks et Cameron sont originaires ou natis de la Grande-Bretagne, d'Irlande ou du Haut-Canada; ce qui donne à ces derniers une majorité des trois cinquièmes du total.

Le cabinet se compose de dix membres dont quatre, savoir: MM. LaFontaine, Viger, Taché et Caron sont d'origine française, et six, savoir: MM. Baldwin, Price, Merritt, Leslie, Hincks et Cameron sont originaires ou natis de la Grande-Bretagne, d'Irlande ou du Haut-Canada; ce qui donne à ces derniers une majorité des trois cinquièmes du total.

Le cabinet se compose de dix membres dont quatre, savoir: MM. LaFontaine, Viger, Taché et Caron sont d'origine française, et six, savoir: MM. Baldwin, Price, Merritt, Leslie, Hincks et Cameron sont originaires ou natis de la Grande-Bretagne, d'Irlande ou du Haut-Canada; ce qui donne à ces derniers une majorité des trois cinquièmes du total.

Le cabinet se compose de dix membres dont quatre, savoir: MM. LaFontaine, Viger, Taché et Caron sont d'origine française, et six, savoir: MM. Baldwin, Price, Merritt, Leslie, Hincks et Cameron sont originaires ou natis de la Grande-Bretagne, d'Irlande ou du Haut-Canada; ce qui donne à ces derniers une majorité des trois cinquièmes du total.

Le cabinet se compose de dix membres dont quatre, savoir: MM. LaFontaine, Viger, Taché et Caron sont d'origine française, et six, savoir: MM. Baldwin, Price, Merritt, Leslie, Hincks et Cameron sont originaires ou natis de la Grande-Bretagne, d'Irlande ou du Haut-Canada; ce qui donne à ces derniers une majorité des trois cinquièmes du total.

Le cabinet se compose de dix membres dont quatre, savoir: MM. LaFontaine, Viger, Taché et Caron sont d'origine française, et six, savoir: MM. Baldwin, Price, Merritt, Leslie, Hincks et Cameron sont originaires ou natis de la Grande-Bretagne, d'Irlande ou du Haut-Canada; ce qui donne à ces derniers une majorité des trois cinquièmes du total.

Le cabinet se compose de dix membres dont quatre, savoir: MM. LaFontaine, Viger, Taché et Caron sont d'origine française, et six, savoir: MM. Baldwin, Price, Merritt, Leslie, Hincks et Cameron sont originaires ou natis de la Grande-Bretagne, d'Irlande ou du Haut-Canada; ce qui donne à ces derniers une majorité des trois cinquièmes du total.

Le cabinet se compose de dix membres dont quatre, savoir: MM. LaFontaine, Viger, Taché et Caron sont d'origine française, et six, savoir: MM. Baldwin, Price, Merritt, Leslie, Hincks et Cameron sont originaires ou natis de la Grande-Bretagne, d'Irlande ou du Haut-Canada; ce qui donne à ces derniers une majorité des trois cinquièmes du total.

Le cabinet se compose de dix membres dont quatre, savoir: MM. LaFontaine, Viger, Taché et Caron sont d'origine française, et six, savoir: MM. Baldwin, Price, Merritt, Leslie, Hincks et Cameron sont originaires ou natis de la Grande-Bretagne, d'Irlande ou du Haut-Canada; ce qui donne à ces derniers une majorité des trois cinquièmes du total.

Le cabinet se compose de dix membres dont quatre, savoir: MM. LaFontaine, Viger, Taché et Caron sont d'origine française, et six, savoir: MM. Baldwin, Price, Merritt, Leslie, Hincks et Cameron sont originaires ou natis de la Grande-Bretagne, d'Irlande ou du Haut-Canada; ce qui donne à ces derniers une majorité des trois cinquièmes du total.

Le cabinet se compose de dix membres dont quatre, savoir: MM. LaFontaine, Viger, Taché et Caron sont d'origine française, et six, savoir: MM. Baldwin, Price, Merritt, Leslie, Hincks et Cameron sont originaires ou natis de la Grande-Bretagne, d'Irlande ou du Haut-Canada; ce qui donne à ces derniers une majorité des trois cinquièmes du total.

Le cabinet se compose de dix membres dont quatre, savoir: MM. LaFontaine, Viger, Taché et Caron sont d'origine française, et six, savoir: MM. Baldwin, Price, Merritt, Leslie, Hincks et Cameron sont originaires ou natis de la Grande-Bretagne, d'Irlande ou du Haut-Canada; ce qui donne à ces derniers une majorité des trois cinquièmes du total.

Le cabinet se compose de dix membres dont quatre, savoir: MM. LaFontaine, Viger, Taché et Caron sont d'origine française, et six, savoir: MM. Baldwin, Price, Merritt, Leslie, Hincks et Cameron sont originaires ou natis de la Grande-Bretagne, d'Irlande ou du Haut-Canada; ce qui donne à ces derniers une majorité des trois cinquièmes du total.

Le cabinet se compose de dix membres dont quatre, savoir: MM. LaFontaine, Viger, Taché et Caron sont d'origine française, et six, savoir: MM. Baldwin, Price, Merritt, Leslie, Hincks et Cameron sont originaires ou natis de la Grande-Bretagne, d'Irlande ou du Haut-Canada; ce qui donne à ces derniers une majorité des trois cinquièmes du total.

Le cabinet se compose de dix membres dont quatre, savoir: MM. LaFontaine, Viger, Taché et Caron sont d'origine française, et six, savoir: MM. Baldwin, Price, Merritt, Leslie, Hincks et Cameron sont originaires ou natis de la Grande-Bretagne, d'Irlande ou du Haut-Canada; ce qui donne à ces derniers une majorité des trois cinquièmes du total.

Le cabinet se compose de dix membres dont quatre, savoir: MM. LaFontaine, Viger, Taché et Caron sont d'origine française, et six, savoir: MM. Baldwin, Price, Merritt, Leslie, Hincks et Cameron sont originaires ou natis de la Grande-Bretagne, d'Irlande ou du Haut-Canada; ce qui donne à ces derniers une majorité des trois cinquièmes du total.

Le cabinet se compose de dix membres dont quatre, savoir: MM. LaFontaine, Viger, Taché et Caron sont d'origine française, et six, savoir: MM. Baldwin, Price, Merritt, Leslie, Hincks et Cameron sont originaires ou natis de la Grande-Bretagne, d'Irlande ou du Haut-Canada; ce qui donne à ces derniers une majorité des trois cinquièmes du total.

Le cabinet se compose de dix membres dont quatre, savoir: MM. LaFontaine, Viger, Taché et Caron sont d'origine française, et six, savoir: MM. Baldwin, Price, Merritt, Leslie, Hincks et Cameron sont originaires ou natis de la Grande-Bretagne, d'Irlande ou du Haut-Canada; ce qui donne à ces derniers une majorité des trois cinquièmes du total.

Le cabinet se compose de dix membres dont quatre, savoir: MM. LaFontaine, Viger, Taché et Caron sont d'origine française, et six, savoir: MM. Baldwin, Price, Merritt, Leslie, Hincks et Cameron sont originaires ou natis de la Grande-Bretagne, d'Irlande ou du Haut-Canada; ce qui donne à ces derniers une majorité des trois cinquièmes du total.

geant, Se. It de Bytown, Smith de Durham, Smith de Wentworth, Taché, Thompson, et Wettenhall.—50.

M. Boulton de Toronto propose en amendement qu'il soit lu d'hui en six mois à fin de donner au peuple du Canada l'opportunité de se prononcer sur le principe consacré par ce bill de séparer l'éducation religieuse de l'éducation profane.

Pour:—Messieurs Boulton de Toronto, et Robinson.—2.

Contre:—Messieurs Armstrong, Baldwin, Beaubien, Bell, Blake, Boulton de Norfolk, Boutillier, Burrill, Cameron de Kent, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt, Dumas, Ferguson, Flint, Fortier, Fourquin, Galt, Guillet, Hall, Hincks, Jobin, Johnson, Laurin, Lemieux, Lyon, Marquis, McConnell, McFarland, Méthot, Morrison, Notman, Papineau, Price, Scott de Bytown, Smith de Wentworth, Taché, Thompson, et Wettenhall.—42.

M. Boulton de Toronto demande qu'il soit enjoint au dit comité d'amender le dit bill de manière à conserver dans l'université un professeur de théologie de l'Eglise d'Angleterre. Pour 2 contre 42.

M. Boulton de Toronto propose qu'en autant que le dit bill ne se propose pas de priver les Catholiques-Romains, les Presbytériens et les Méthodistes d'aucune de leurs institutions autorisées par des Chartes et dans lesquelles la Religion est reconnue et par lesquelles on reconnaît le droit qu'il ont d'instruire leur jeunesse dans la théologie, et que l'amendement de la Charte du Collège du Roi, n'est qu'un prétexte pour le priver de sa dotation, il soit donné instruction au comité d'amender le dit bill en retablissant la charte du dit collège pour le mettre sur un pied d'égalité avec les susdites dénominations religieuses. Pour 2, contre 42.

Le même monsieur propose que le dit comité reçoive instruction d'amender le dit bill de manière à ce qu'il soit pourvu à l'éducation Chrétienne de la jeunesse. Pour 2 contre 42.

La motion principale étant mise aux voix est adoptée par 42 contre 2, et le bill est lu une 2^e fois et rélévé au comité de toute la chambre.

La Chambre se forme en comité sur le dit Bill et après quelque temps fait rapport de progrès et obtient permission de sieger de nouveau demain.

La Chambre s'ajourne après avoir disposé des autres ordres du jour.

"DOMINATION FRANCAISE."

Ce cri n'est qu'un prétexte imaginé par ceux dont la loyauté s'étant évanouie avec leurs rêves de domination perpétuelle, n'en trouvent point d'autre pour justifier leur dessein de s'annexer aux Etats-Unis, ou se flattent peut être encore, qu'excitant les antipathies et les jalousies nationales entre les habitants des deux sections de la Province, ils parviendront à se rallier une majorité de leur propre origine et à ressaisir ainsi le pouvoir qui leur est échappé.

Un journal du Haut-Canada, pour exposer l'hypocrisie de ce prétexte, a pris la peine d'analyser la composition du ministère et des deux chambres du Parlement, et de montrer le rapport numérique des deux populations avec ceux qui les représentent. Voici le résultat de cette analyse.

Le cabinet se compose de dix membres dont quatre, savoir: MM. LaFontaine, Viger, Taché et Caron sont d'origine française, et six, savoir: MM. Baldwin, Price, Merritt, Leslie, Hincks et Cameron sont originaires ou natis de la Grande-Bretagne, d'Irlande ou du Haut-Canada; ce qui donne à ces derniers une majorité des trois cinquièmes du total. Dans le Ministère, donc, l'origine française ne prédomine point.

Des membres de l'Assemblée Législative, cinquante-six, (y compris M. Guy, variété non encore décrite de l'espèce et qui n'appartient à aucune nation en particulier, dit le journal cité, étant partie suisse, en partie irlandaise, en partie française, en partie sauvage, et nous croyons, en partie—) sont anglais (appellation sous laquelle nous comprenons les Anglo-Canadiens, les Anglais, les Irlandais, les Ecossais et les Américains); et vingt-huit sont d'origine française, ces derniers ne com-

posent qu'un tiers de la chambre.

Dans le Conseil Législatif la disparité est plus grande encore. Et cependant, avec la connaissance de ces faits, MM. les torys du Haut-Canada se plaignent d'être foulés aux pieds par une majorité française!

En poussant plus loin les recherches, on trouve que parmi les membres anglais de l'Assemblée Législative, le Bas-Canada compte sept; et le Haut-Canada vingt-quatre représentants libéraux; ce qui fait pour les deux sections réunies, trent-trois membres libéraux d'origine anglaise. Les torys en comptent sept pour le Bas, et dix-huit pour le Haut-Canada; en tout vingt-cinq; par où l'on voit que, sans compter un seul vote franco-canadien, les libéraux des deux sections de la Province ont une majorité de six sur leurs adversaires! Comment donc, s'écrie le journal qui nous fournit ces chiffres, les torys osent-ils entreprendre d'exciter les préjugés nationaux de la population en leur faveur, lorsque de pareils faits leur sautent aux yeux!

Ce n'est pas tout. Des districts électoraux qui sont représentés dans la Législature par des réformistes d'origine anglaise, on trouve que la population est:

Table with 2 columns: Location and Population. Rows include Bas-Canada (176,960), Haut-Canada (517,501), Total représenté par des réformistes d'origine anglaise (693,561), Bas-Canada (63,971), Haut-Canada (229,502), Total représenté par des torys d'origine anglaise (293,476), Ce qui fait monter la majorité libérale, indépendamment des Canadiens-français (460,085), Ajoutez à cela la population des districts électoraux du Bas-Canada, représentés par des Canadiens français et vous aurez, pour chiffre de la population libérale de toute la Province, en nombre rond, 1,200,000. Des districts électoraux torys Ce qui forme une majorité libérale de 910,000.

Ces faits, qui sont donnés comme incontestables, et qu'il est d'ailleurs facile de vérifier, n'ont pas besoin de commentaire: ils démontrent clairement que ceux qui parlent si haut ne sont qu'une fraction minime de la population. Voilà pourtant, dit notre confrère anglais du Haut-Canada, voilà les hommes qui s'arrogent exclusivement le titre d'Anglais, et qui prétendent dominer sur toute la Province; les voilà ces hommes qui se vantent de leur force numérique et menacent de rompre les liens qui nous attachent à la métropole, à moins qu'elle ne cède à leurs absurdes prétentions de suprématie. Les voilà ces fanfarons qui parlent de contraindre par la force des armes, le peuple du Canada et le Gouvernement de la Grande Bretagne à se soumettre à eux!!!

"ORGANISATION." "BRITISH AMERICAN LEAGUE."

Nous regrettons de voir que, suivant l'ordre venu d'en-haut ("organize, organisez, organisez"), il "s'organise" à Québec une "branche" ou succursale de la "Ligue" soi-disant "Britanno-Américaine," dont le but, mal déguisé dans le manifeste émissif de l'association mère établie à Montréal sous la présidence de l'honorable Moffatt, a été complètement et prématurément dévoilé par le zèle indiscret du journal de M. Cowan et les résolutions de la "branche" de Brockville. Il est évident que nous avons parmi nous quelques bonheurs, ou émissaires ou émules de ceux de Montréal, qui tâchent à soulever et à attiser la discorde et à faire éclater la "guerre de races" dans notre paisible cité. Les recruteurs pour la Ligue de Montréal à Québec ne peuvent ignorer que s'ils "organisent" une classe de la population dans un but hostile à l'autre, celle-ci devra "s'organiser" de son côté pour sa propre défense. Ils répondront des conséquences déplorables qui pourraient en résulter.—(Canadien.)

ADRESSES A SON EXCELLENCE.

A une assemblée des citoyens de la Paroisse de Ste. Luce, dans le Comté de Rimouski, convoquée dimanche le six de mai et tenue ce jour le sept à dix heures, du matin, à la maison et demeure de M. Tancophile Fournier dans la dite Paroisse Ste. Luce.

André Elzéar Gauthier, écrivain J. P. et Capitaine de Milice fut appelé à la Présidence.

Jacques Hugue, écrivain Major de Milice fut appelé à la Vice Présidence.

Jean Bernard Pelletier, écrivain N. P. et Lieutenant de Milice fut prié d'agir comme Secrétaire.

Le but de l'assemblée ayant été exposé, par le Président, les résolutions suivantes, ont été votées, à l'unanimité.

Proposé par Joseph Langlois, écrivain J. P. Capitaine de Milice et secondé par Maggoire Cartier, écrivain Conseiller de M.

Résolu. Que les habitants de cette Paroisse ont appris avec un sentiment profond de douleur et d'indignation l'outrage fait à Son Excellence le Gouverneur-Général et à l'Assemblée Législative de cette Province et les actes de vandalisme dont Montréal a été le scandaleux théâtre ces jours derniers.

Proposé par Siméon Dechamplain écrivain N. P. et Lieutenant de Milice, secondé par M. J. B. Baquet Marchand.

Résolu. Que sous des circonstances, et un état de choses aussi déplorables, il est du devoir de tout bon citoyen de se rallier autour de son autorité, et d'environner l'outrage respect le bien aimé représentant de notre Aigle souverain, et lâchement et si indignement outragé dans l'exercice même des hautes fonctions qu'elle lui a confiées.

Proposé par M. Marcel Languand, secondé par M. Paul Isidore Fréchette.

Que les ministres actuels de Son Excellence possèdent l'entière approbation des habitants de cette Paroisse ainsi que celle des habitants de la Province en général, et que cette assemblée croit devoir exprimer à ceux d'entre eux qui ont été plus particulièrement en butte à la haine venganceuse de leurs ennemis politiques toute la sympathie qu'ils ont droit d'attendre de tout ami de l'ordre et de la paix.

Proposé par Simon Chalifour écrivain J. P. et lieutenant de Milice, secondé par M. Jean Morriset.

Qu'une adresse respectueuse basée sur les résolutions précédentes soit préparée sans délai et soit signée par les habitants de cette paroisse et transmise à J. C. Taché écrivain le représentant du Comté de Rimouski pour être par lui présentée à Son Excellence le Gouverneur général.

Proposé par M. Athanase Langevin secondé par M. Ambroise Tremblay;

Que copie des présentes soit transmises au rédacteur de l'Ami de la Religion et de la Patrie, pour être publiée, avec prière aux autres journaux Français de les reproduire.

Proposé par M. Prospère Paradis marchand, secondé par M. F. N. Hudon:

Que les remerciements sont dus au Président et Vice-Président pour l'habileté dont-ils ont fait preuve à la présente assemblée ainsi qu'au Secrétaire.

Ste Luce, 7 mai, 1849.

André H. GAUTHIER, Président.

JACQUES HUGUES, Vice-Président.

J. B. PELLETIER, Secrétaire.

(Vraie Copie) J. B. PELLETIER, Secrétaire.

A une assemblée des habitants de la paroisse de St George de Kakouna, dans le comté de Rimouski, dans le district de Québec, convoquée par avis public, qui s'est tenue le six de mai courant, à l'issue de la messe paroissiale, le lieutenant Colonel Alexis Morin, écrivain fut appelé à la présidence, Benjamin Dionne, écrivain major de milice, à la vice présidence, et le Docteur Louis-Majorique Rousseau prié d'agir comme secrétaire.

Après que le but de l'assemblée fut expliqué, les résolutions suivantes furent proposées et adoptées à l'unanimité:

Sur motion de Jean Baptiste Beaubien, écrivain N. P. secondé par Henry Duquesne, écrivain, lieutenant de milice et commissaire, il est résolu:

1°. Que les habitants de cette paroisse ont appris avec indignation la conduite infâme et les excès auxquels un nombre

d'élémentaires s'est porté dans la capitale du Canada, en insultant le représentant de Sa Majesté et en détruisant la maison du parlement, avec les bibliothèques des deux chambres et les archives de la Province; que cette conduite est un acte de vandalisme sans exemple qui doit rencontrer l'exécution générale.

Sur motion de Jacques Morin, écrivain, capitaine de milice, secondé par Abraham Pelletier, écrivain, marchand, il est résolu: 2°. Que cette assemblée témoigne la plus grande sympathie à Son Excellence le Gouverneur Général qui nonobstant les menaces de personnes avides de désordre, a fait usage de ses pouvoirs en sanctionnant une mesure des deux Chambres; quoiqu'il fut exposé à des atrocités et violences de la part de ces personnes; dont l'esprit de parti et de destruction ne cherche qu'à apporter des obstacles au gouvernement responsable qui fonctionne dans cette province.

Sur motion de Jean Sirois, écrivain, capitaine de milice secondé par M. Maxime Béland, cultivateur, il est résolu:

3°. Que cette assemblée ne peut voir qu'avec la plus grande indignation les insultes répétées sur la personne de son Excellence Lord Elgin, et prend déjà occasion de lui offrir son appui pour la maintien de l'ordre public des droits de la Législature, de la protection de Son Excellence et pour la conservation de nos institutions, de notre langue et de nos lois, qu'on menace de détruire en voulant nous réduire à un état d'esclavage et de servilité sous le joug d'hommes corrompus.

Sur motion de M. Antoine Maillou, enseigne, secondé par Thomas Paradis sergent de milice, il est résolu:

4°. Qu'une adresse basée sur les résolutions précédentes soit immédiatement faite à Son Excellence Lord Elgin, et signée par les habitants qui composent cette assemblée, et ensuite transmise par M. le secrétaire de cette assemblée et Jean Baptiste Beaubien, écrivain, à l'honorable Leslie, secrétaire civil, pour l'information de Son Excellence. Cela étant fait, la dite adresse fut immédiatement signée et l'assemblée se dispersa.

St. George de Kakouna, six mai 1849.

L. M. ROUSSEAU, Secrétaire.

P. S. Les journaux libéraux de cette Province sont priés d'insérer les présentes résolutions. L. M. R.

Pointe-Lévi 9 Mai 1849.

M. LE REDACTEUR,

Les bons habitants de cette paroisse n'ont pas été peu surpris d'apprendre que le petit nombre de Tories que nous avons parmi nous s'étaient assemblés hier au soir, sous la présidence d'un certain étranger du nom de Horatio Nelson Patton, quelques parts dans les chantiers en haut du passage, pour discuter la conduite de son Excellence le gouverneur général.

Quelques uns de vos loyaux de Québec sont venus grossir le nombre en y occupant les premières places. Parmi ces derniers on remarquait trois des fils du grand évangéliste par excellence des Canadiens, le maître de poste de Québec. En tout, l'assemblée se composait de 44 personnes toutes armées jusqu'aux dents; deux Canadiens lâches et sans cœur y assistaient.

Vous savez déjà que nous avons eu une grande assemblée dimanche dernier à laquelle assistait la totalité de la Paroisse, pour exprimer à son Excellence, notre sympathie et à Sa Majesté, notre vraie loyauté non pas comme des prétendus loyaux, non; mais comme de braves et véritables sujets Canadiens-Français dévoués à la Couronne d'Angleterre. Eh bien! M. le Rédacteur, que direz-vous de ce qui arriva Lundi matin? Un employé du chantier de W. Price, écrivain (Hadlow Cove), du nom de Charleton, a renvoyé du chantier, plusieurs hommes par ce qu'ils avaient signé les adresses en se servant du nom de M. Price, disant que ce monsieur avait donné ordre d'employer personne qui aurait signé les adresses. Ceci est un fait véritable; cependant quelques personnes qui connaissent M. Price ont peine à croire qu'un gentilhomme du caractère et de l'honnêteté de ce monsieur, ait ordonné de n'ex-